

Désignation de l'entreprise : A L'AIDE DES PARTICULIERS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 8 Rue Lemerrier 75017 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 3 9 2 9 3 0 1 0 0 0 1 5		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 800	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 799	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	99 700	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	282	
TOTAL (II)		BJ	BK	105 915	4 599	101 316
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	136 555	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 380	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	590 341		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 690		
	TOTAL (III)	CJ	CK	733 966		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	839 880	4 599	835 281
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise A L'AIDE DES PARTICULIERSNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 000.....)	DA	7 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	542 070
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 830
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	614 600
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	70 213
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 106
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 014
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 348
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	220 682
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	835 281
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F	
		EG	220 682
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

iglesias

Annexes



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

203574 - A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE
CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES
COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

203574 - A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Règlement ANC n° 2014-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

A L'AIDE DES PARTICULIERS

Adresse 8 Rue Lemercier
75017 PARIS
Activité (s) exercée (s) Aide à domicile N° Siret 49392930100015

TABLEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Frais d'acquisition
Corporelles	☒ Charges ☐ Immobilisation
Financières	☐ Charges ☒ Immobilisation
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire et dégressif

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop. Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	1 800			1 800
Total des immobilisations incorporelles	1 800			1 800
Terrains Constructions Installations techniques, matériels & outillages Installations générales agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles	4 132			4 132
Total des immobilisations corporelles	4 132			4 132
Immobilisations financières	99 982			99 982
TOTAL GÉNÉRAL	105 915			105 915

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

203574 - A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 800			1 800
Total des immobilisations incorporelles		1 800			1 800
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.					
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		1 770	1 029		2 799
Total des immobilisations corporelles		1 770	1 029		2 799
TOTAL GÉNÉRAL		3 570	1 029		4 599

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	282		282
Créances de l'actif circulant	141 935	141 935	
Charges constatées d'avance	1 690	1 690	
TOTAL GÉNÉRAL	143 907	143 625	282

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 106	1 106		
Autres dettes	219 575	219 575		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	220 682	220 682		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

203574 - A L'AIDE DES PARTICULIERS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l’engagement

Montant de l’engagement restant à la clôture de l’exercice

A L'Aide des particuliers

Sarl au capital de 7000 euros

Siège social : 8, rue Lemercier – 75017 Paris

RCS Paris 493929301

DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19/06/2025

Exercice 2024 AFFECTATION DU RÉSULTAT
--

Décisions d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 qui s'élève à 64830 euros de la manière suivante :

- Au poste report à nouveau pour un montant de 40723 euros
- A titre de dividendes pour un montant de 24107 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 24 107 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2025.

L'Associée Unique déclare être informée que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,80% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,20%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

De plus, l'Associée Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

L'Associée Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Troisième décision

Conformément à la loi l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Fait à Paris, le 19/06/2025.

La Gérante
Sylvia DAGUERRE

Certifié conforme
